



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

2024



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES	4
1 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE ET ORGANISATION DU SERVICE	4
1.1 LE TERRITOIRE.....	4
1.2 L'ORGANISATION DU SERVICE	4
1.3 LES MOYENS HUMAINS	5
1.4 LES MOYENS MATERIELS	6
2 PREVENTION DES DECHETS ET SENSIBILISATION DES USAGERS	6
2.1 HIERARCHIE DES NORMES EN MATIERE DE GESTION DES DECHETS.....	6
2.2 LE PLPDMA	6
2.3 LES ACTIONS DE PREVENTION	7
3 ORGANISATION GENERALE DE LA GESTION DES DECHETS	7
3.1 LES PRESTATAIRES ET ECO-ORGANISMES	7
3.2 LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	9
3.3 LES EMBALLAGES RECYCLABLES ET PAPIERS	11
3.4 LES BIODECHETS	15
3.5 LES ENCOMBRANTS	15
3.6 LES APPORTS EN DECHETERIES	16
3.7 SYNTHESE DES TONNAGES PAR FLUX.....	19
3.8 SYNTHESE DES TONNAGES PAR TYPOLOGIE DE TRAITEMENT	21
3.9 INFOGRAPHIE DE SYNTHESE	22
PARTIE 2 : LES INDICATEURS FINANCIERS	23
1 DEPENSES	23
2 RECETTES.....	24
3 FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC.....	25

Introduction

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article D 2224-1 et suivants et L 2224-17-1, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérative un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Le décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000 précise que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérative dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, pris en application de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, précise les différents indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans le rapport annuel.

Ce document est transmis à chaque commune pour communication au conseil municipal, son contenu est tenu à disposition du public au siège de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs. Un exemplaire est adressé parallèlement au Préfet pour information.

Les indications présentes dans ce rapport sont d'ordres technique et financier :

- les indications techniques concernent notamment le nombre d'habitants desservis par la collecte, les types et fréquences de collecte proposés, le nombre et la localisation des déchèteries, la nature des traitements et des valorisations proposés,
- les indications financières concernent les modalités d'exploitation (régie, délégation...), le montant des dépenses du service et les modalités de financement.

L'objectif de ce rapport est double :

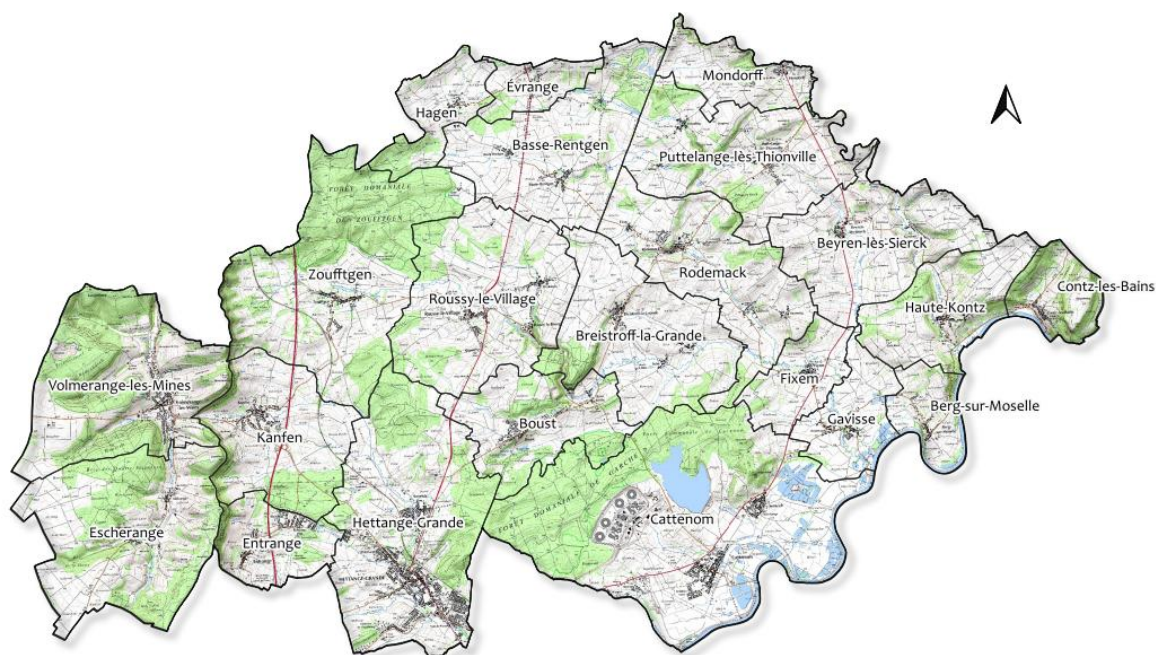
- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle en tant que consommateur et producteur de déchets.

PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

1 Présentation de la collectivité et organisation du service

1.1 Le territoire

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE) compte 22 communes. Au total en 2024, la CCCE compte 27 687 habitants (population municipale) selon les données INSEE.



La CCCE est classée en typologie mixte à dominante rurale. 12 des 22 communes ont une population inférieure à 1 000 habitants, 5 entre 1 000 et 2 000 habitants, 2 communes entre 2 000 et 3 000 habitants et la commune la plus peuplée est Hettange-Grande avec une population de 7 765 habitants.

Selon les données INSEE, le territoire se compose de 12 749 logements, occupés à 92,6 %.

Le niveau de revenu médian à l'échelle de la CCCE est de 32 290 € alors qu'à l'échelle nationale, il est de 22 040 €. Cet écart s'explique notamment par la proximité immédiate du Luxembourg, avec un taux de travailleurs frontaliers important au sein de la Communauté de Communes puisque la totalité de ses délimitations Nord - de Volmerange-Les-Mines à Contz-Les-Bains - est frontalière. Au Luxembourg, le revenu médian est de 42 482 € selon les données Eurostat. Ce pouvoir d'achat plus élevé que la moyenne a une incidence directe sur la consommation et donc la production de déchets.

1.2 L'organisation du service

La compétence Prévention et Gestion des Déchets est assurée par 2 entités :

La Communauté de Communes

Le service Environnement assure :

- la gestion de projets et les missions de sensibilisation autour de la gestion des déchets, en particulier en faveur de la prévention et du tri des déchets,
- la fourniture des moyens de pré-collecte (bacs, sacs...),

- la collecte des ordures ménagères résiduelles en porte-à-porte en régie,
- la collecte des emballages recyclables en porte-à-porte en régie,
- la collecte des papiers en apport volontaire en régie,
- la collecte des encombrants en porte-à-porte en prestation de service,
- la gestion du haut de quai des 2 déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom en régie.

Le SYDELON

Créé en 2011, le SYDELON est le Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés de Lorraine Nord. Il regroupe 4 EPCI pour un total d'environ 192 000 habitants.

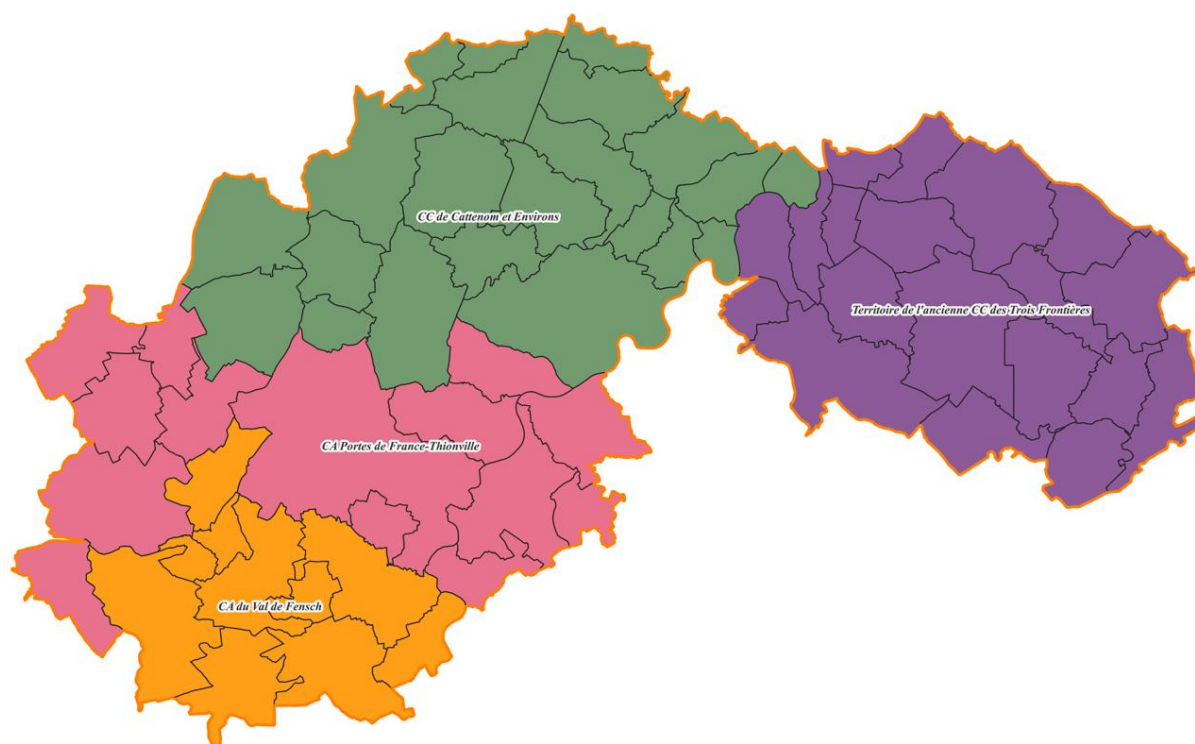


FIGURE 2 : PERIMETRE DU SYDELON

Il assure la totalité de ses missions en prestation de service :

- la collecte du verre en apport volontaire,
- la gestion du bas de quai des déchèteries,
- le transport des déchets vers les sites de traitement,
- la valorisation et/ou l'élimination des déchets ultimes,
- le tri et conditionnement des emballages recyclables,
- la valorisation des déchets issus des déchèteries.

1.3 Les moyens humains

Le Service en charge de la Prévention et de la Gestion des Déchets est intégré au Département Environnement et Cycle de l'Eau, installé au Centre Technique Environnemental à Hettange-Grande. Il se compose au 31/12/2024 de 28 agents :

- 1 responsable de Service
- 2 ambassadeurs du tri et de la prévention des déchets
- 1 chef d'équipe
- 1 mécanicien
- 18 agents de collecte, chauffeurs et/ou ripeurs
- 5 agents de déchèteries

1.4 Les moyens matériels

Le Service Environnement dispose de 5 véhicules légers.

Au 31/12/2024, pour assurer la collecte, la Communauté de Communes dispose de :

- 8 bennes à ordures ménagères, dont 1 électrique,
- 2 camions poly-benne,
- 1 remorque porte-benne,
- L'ensemble des engins et outils nécessaires à l'entretien courant des véhicules.

2 Prévention des déchets et sensibilisation des usagers

2.1 Hiérarchie des normes en matière de gestion des déchets

« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ».

L'objectif est « en priorité, de prévenir et de réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la conception, la fabrication et la distribution des substances et produits et en favorisant le réemploi, ainsi que de diminuer les incidences globales de l'utilisation des ressources et d'améliorer l'efficacité de leur utilisation » (article 4 de la directive, article L.541-1 du Code de l'environnement).

La loi de Transition Énergétique pour la croissance verte de 2015 imposait d'augmenter la part de déchets valorisés, par recyclage ou valorisation organique, pour atteindre 55 % en 2020 et 65 % en 2025 des déchets non dangereux, non inertes.

Elle impose également de réduire de 30 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de 50 % en 2025.

La loi Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire de 2020, dites loi AGEC, impose de réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés par habitant entre 2010 et 2030.

Elle impose également de réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés admis en installation de stockage en 2035 à 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés.

Ces obligations ne s'appliquent pas à chaque collectivité mais charge à chaque collectivité d'aller dans ces directions pour qu'à l'échelle nationale ces objectifs puissent être atteints.

2.2 Le PLPDMA

L'article L. 541-15-1 du Code de l'environnement, créé par le décret 2015-662 du 10 juin 2015 dans le cadre de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) impose aux collectivités territoriales d'élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets Ménager set Assimilés (PLPDMA). Le 8 juillet 2024, le Conseil communautaire engageait la CCCE dans la démarche d'élaboration, approuvant la constitution d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES).

La prévention des déchets étant un concept nouveau au sein de la CCCE, un travail préparatoire a été nécessaire avec plusieurs phases de travail avant d'aboutir à ce document.

Pour cela, des ateliers ont été organisés avec la Commission Environnement et Développement Durable entre mars et septembre 2024. Ils ont permis de définir le diagnostic du territoire, l'objectif de ce programme, le plan d'actions et son calendrier de mise en œuvre.

La CCES a donné un avis favorable au projet et une consultation du public s'est déroulée du 2 au 22 décembre 2024. Le PLPDMA est alors entré dans la dernière phase de son approbation, programmée au Conseil communautaire du 4 mars 2025.

2.3 Les actions de prévention

La promotion du compostage

La CCCE organise depuis 1998 des opérations de mise à disposition des particuliers de composteurs individuels (moyennant une participation de 15 € par composteur). Ces opérations ont permis la mise en place de 5 315 composteurs (bois et plastique confondus) dont 71 lombricomposteurs.

Depuis 2022, il a été décidé, au regard des proportions de mises à disposition de composteurs 600 L bois et 400 L plastique, de ne plus proposer de composteurs en plastiques mais un deuxième volume de composteurs bois à compter de 2024. A compter de cette date, il a également été décidé de fournir gratuitement 1 composteur par foyer.

Composteurs	2019	2020	2021	2022	2023	2024
400 L plastiques	16	16	16	2	0	0
300 L bois	/	/	/	/	/	352
600 L bois	130	151	146	170	222	638
Lombricomposteurs	12	28	3	4	7	11

L'entrée en vigueur de la réglementation sur le tri des biodéchets, la communication à l'échelle nationale et locale et la gratuité d'un composteur par foyer ont permis une augmentation exponentielle des distributions de composteurs en 2024 : avec une moyenne annuelle de l'ordre de 180 composteurs distribués les années précédentes, 1 001 ont été donnés en 2024.

Le réemploi

En 2022, lors de la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD), la Communauté de Communes a initié au sein de sa déchèterie à Hettange-Grande, une zone de réemploi appelée "Recytroc". Une zone spécifique, constituée de 2 conteneurs maritimes reliés entre eux par une tonnelle, représente un espace total de 66 m² dans lequel les usagers de la déchèterie peuvent déposer des objets en bon état dont il ne se servent plus et/ou récupérer des objets déposés par d'autres. C'est une zone qui permet de donner une seconde vie aux objets et d'éviter de créer des déchets, même s'ils avaient pu suivre une filière de recyclage.

Initialement imaginé pour être éphémère le temps de la SEDD mais fort de l'accueil enthousiaste des usagers et du nombre important d'objets ayant transité par la zone de réemploi, le Recytroc est devenu pérenne.

3 Organisation générale de la gestion des déchets

3.1 Les prestataires et éco-organismes

Pour assurer l'ensemble des missions, la CCCE et le SYDELON font appel à des prestataires en plus de la régie de la CCCE.

La CCCE est également conventionnée avec plusieurs éco-organismes dans le cadre des filières Responsabilités Elargies des Producteurs (REP). La CCCE perçoit des soutiens des éco-organismes avec qui elle a conventionné, au titre de la collecte séparée et de la valorisation des déchets concernés.

Flux de déchets	Modalité de collecte	Collecte	Transfert	Traitement	Eco-organisme
Ordures ménagères résiduelles	Porte-à-porte 1 fois par semaine	Régie de la CCCE	Centre Suez à Manom (57)	ISDND Suez à Montois-la Montagne (57) UVE HAGANIS à Metz (57) TMB SMTOM à Villers-la-Montagne (54)	/
Emballages recyclables	Porte-à-porte 1 fois par semaine	Régie de la CCCE	Centre Suez à Distroff (57)	Centre de tri HAGANIS (57)	CITEO/Adelphe
Papiers	Apport volontaire	Régie de la CCCE 58 conteneurs	Centre Suez à Distroff (57)	Centre de tri Paprec à Dieulouard (54)	CITEO/Adelphe
Verre	Apport volontaire	Mineris 95 conteneurs	/	Mineris à Saint-Menge (88)	CITEO/Adelphe
Encombrants	Porte-à-porte	Valoprest	/	Déchèteries de la CCCE	/
Tout-venant	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		Régie de la CCCE et Citraval	ISDND Suez à Montois-la Montagne (57)	/
Ferraille	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		Citraval	Derichebourg Environnement à Thionville (57)	/
Bois	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		Citraval	Plateforme transit Citraval à Rombas (57)	/
Carton	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		Citraval	Centre de tri Citraval à Rombas (57)	/
Gravats	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		Citraval	Rebondis à Anderny (54)	/
Déchets verts	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		Citraval	Suez Organique à Metzervisse (57)	/
Plâtre	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		SYDELON	Ritleng Revalorisation à Rohr (67)	/
DDS	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		Cedilor	Cédilor à Amnéville (57)	/
Batteries	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		Citraval	Derichebourg Environnement à Thionville (57)	/
Pneus	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		Suez	Gilles Henry à Toul (54)	/
Huiles végétales	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		Valoprest	Valoprest à Florange (57)	/
Huiles minérales	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		SEVIA Toul	SRRHU à Toul (54)	/
Piles	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		Ets Grandidier	Eurodieuze à Dieuze (57) / Métal blanc à Rocroi (08) Redux en Allemagne / Meta régénération à St Auban (04)	COREPILE
D3E	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		Envie 2E	PAPREC	ECOSYSTEM
Huisseries	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		Valoprest	Valoprest à Florange (57)	/
Cartouches d'encre	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		LVL	LVL à La Chevrolière (44)	/
Polystyrène	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		Régie de la CCCE	Valoprest à Florange (57)	/
Tubes et ampoules	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		Envie	PAPREC	ECOSYSTEM
Mobilier	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		Veolia	Véolia/SUEZ Maizière les Metz	Eco-Mobilier
Livres	Déchèteries à Hettange-Grande et à Cattenom		Valoprest	Valoprest à Florange (57)	/

3.2 Les Ordures Ménagères Résiduelles

La collecte des ordures ménagères résiduelles est réalisée en porte-à-porte, en bacs à cuve grise et couvercle vert. Ils sont mis à disposition des usagers par l'intermédiaire des Communes qui disposent d'un stock permettant de fournir rapidement les usagers qui le demandent.

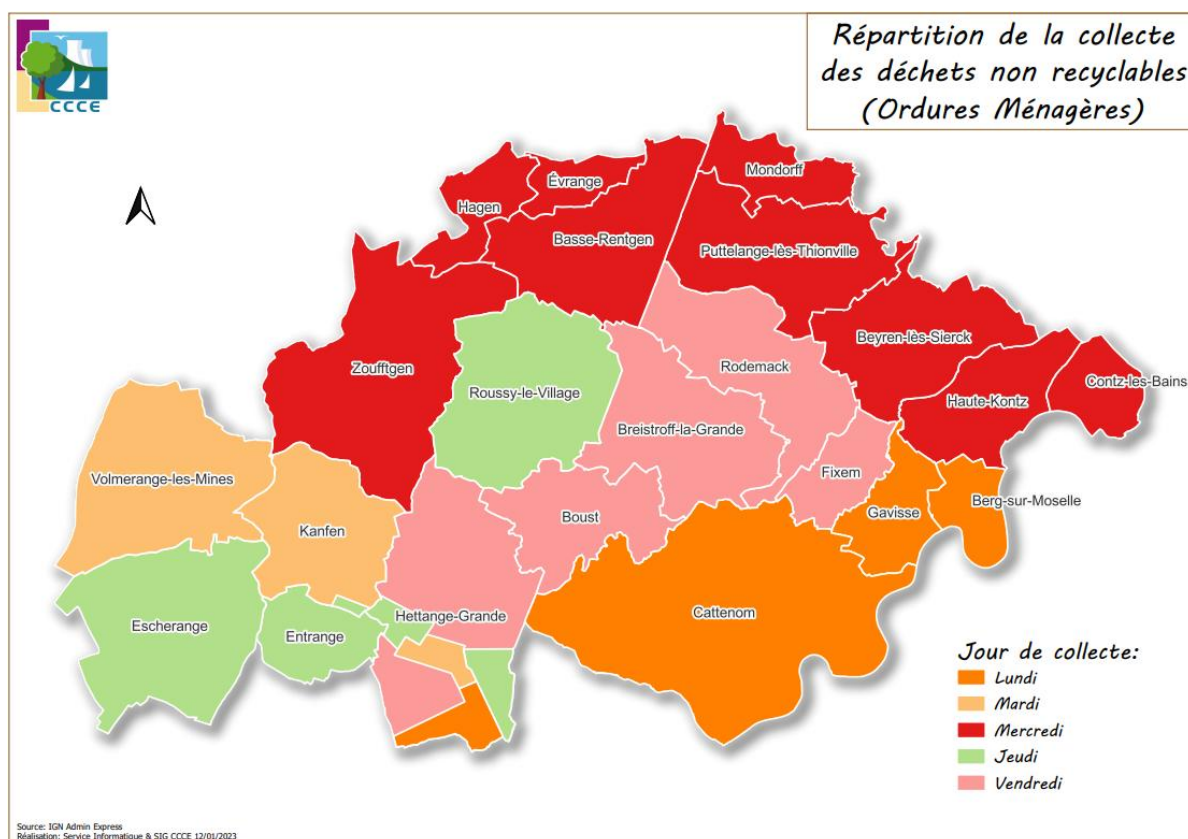
Une règle de dotation est définie selon la taille des foyers :

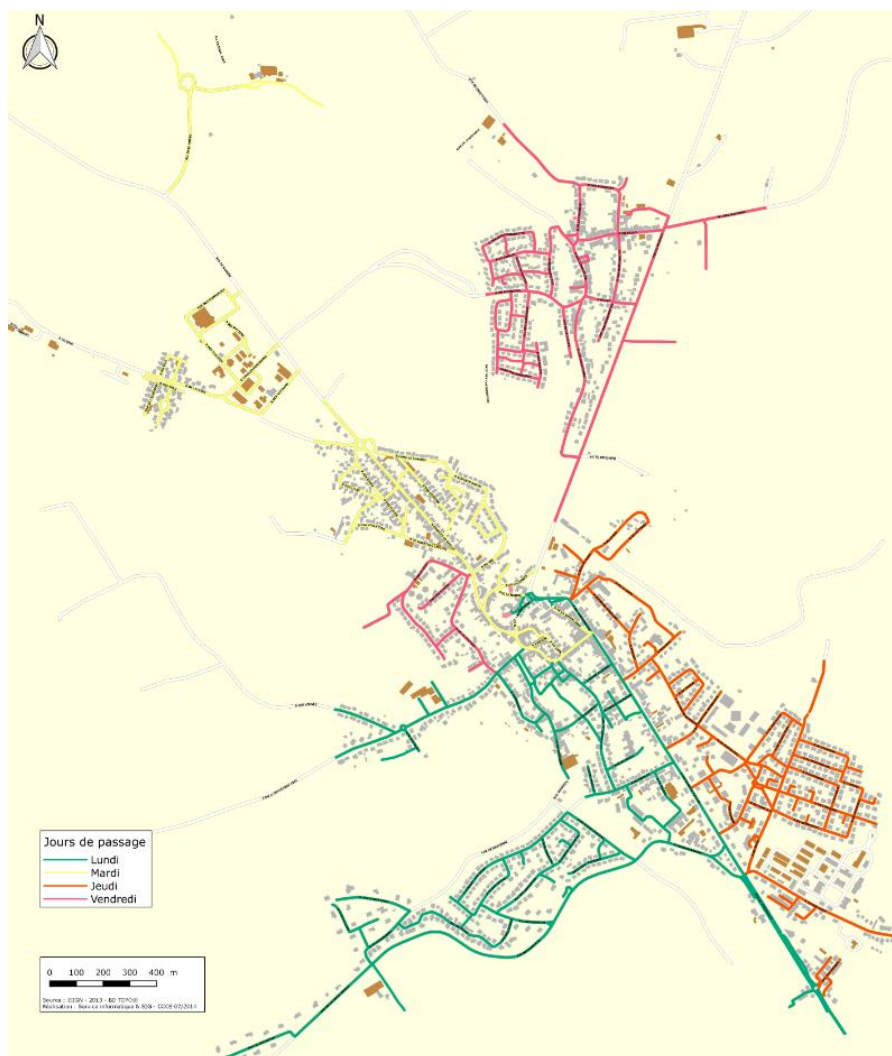
	1 à 3 personnes	4 personnes et plus
Volume du bac	120 litres	240 litres

Pour les collectifs et les professionnels, des bacs d'un volume 750 litres peuvent être utilisés.

Le règlement de collecte ne définit pas de limite de quantité de déchets au-delà de laquelle le service public n'intervient plus.

La collecte est effectuée en régie, tous les jours du lundi au vendredi avec 3 tournées chaque jour. Les figures suivantes présentent les jours de collecte par commune. La Commune d'Hettange-Grande est découpée en 4 secteurs, collectés chacun un jour différent.



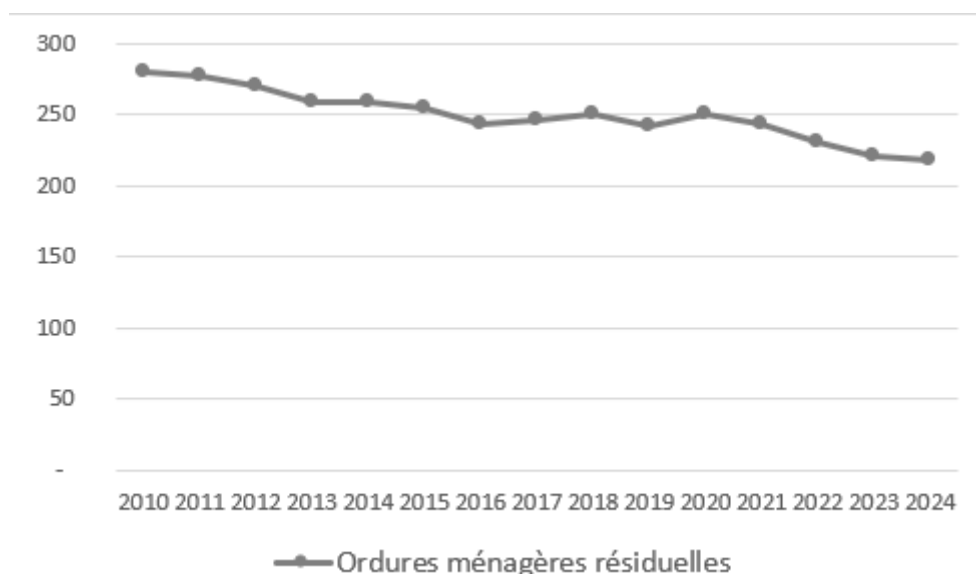


En fin de tournée, les bennes à ordures ménagères (BOM) vident leur contenu au centre de transfert à Manom avant retour au CTE.

Le SYDELON fait ensuite reprendre les déchets pour les transporter sur 3 sites spécifiques :

- L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de SUEZ à Montois-la-Montagne pour enfouissement. En 2024, cette filière représente 76,8 % du traitement des OMR.
- L'Unité de Valorisation Energétique d'HAGANIS à Metz pour incinération avec production d'énergie. En 2024, cette filière représente 19,5 % du traitement des OMR.
- Le Tri-Mécano-Biologique du SMTOM à Villers-la-Montagne. En 2024, cette filière représente 3,7 % du traitement des OMR.

Ordures ménagères résiduelles	2010	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne Grand-Est mixte rural hors TI	Moyenne Grand-Est toutes collectivités
Tonnes	6 783	6 598	6 425	6 292	6 099	6055	/	/
Kg/hab	280	251	244	230	221	219	228	181



De manière générale depuis 2010, les quantités d’ordures ménagères résiduelles sont en diminution malgré une sensible augmentation entre 2016 et 2018. Après l’augmentation en 2020 directement liée aux conséquences des confinements durant la crise sanitaire, les quantités diminuent à nouveau. De plus, en 2022, 2 nouvelles communes ont rejoint la CCCE et pourtant les quantités d’OMR restent en diminution.

Ainsi, en 2024, le ratio d’OMR est de 219 kg/hab., le plus faible depuis 2010. Ce ratio permet de se situer sous la moyenne des collectivités du Grand Est de la même typologie que la CCCE hors tarification incitative (TI). La moyenne du Grand Est toutes collectivités confondues est de 181 kg/hab.

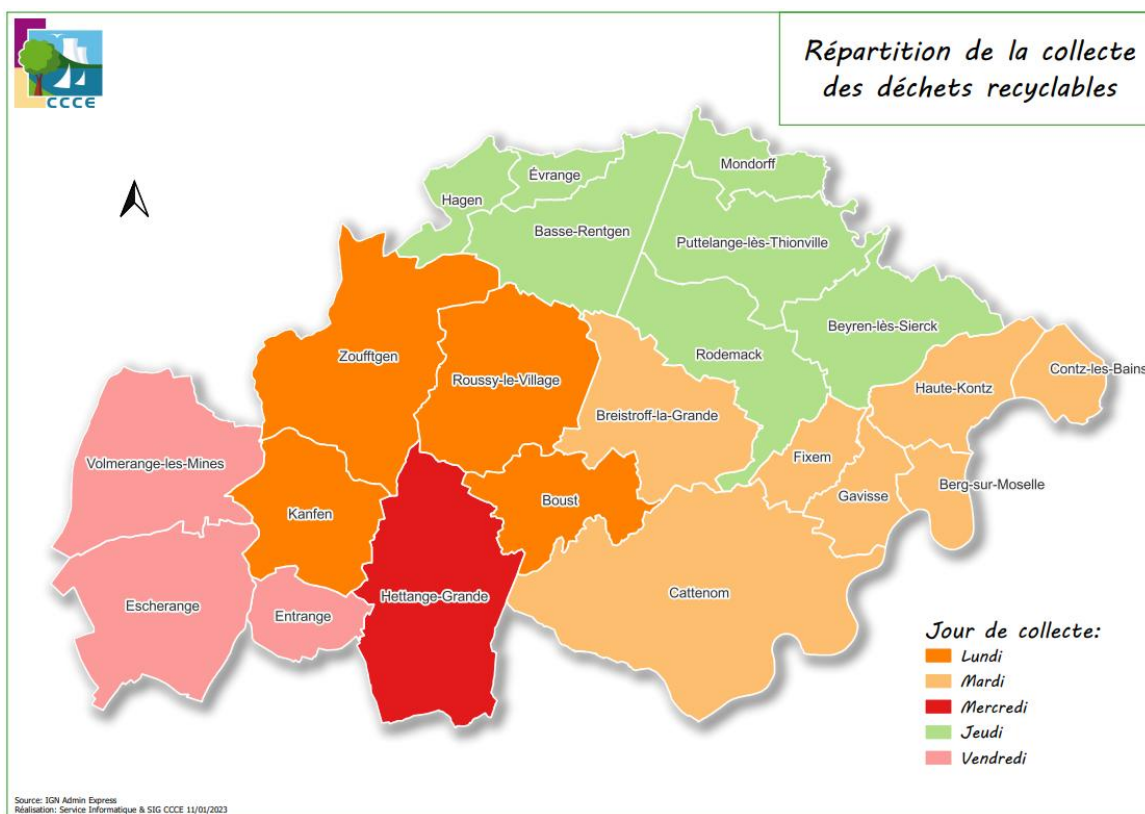
3.3 Les Emballages recyclables et papiers

3.3.1 Emballages recyclables hors verre

La collecte des emballages recyclables est réalisée en porte-à-porte, majoritairement en sacs jaunes translucides, mais également en bacs à cuve grise et couvercle jaune d’un volume de 750 litres, spécifiquement pour quelques collectifs et professionnels. Les sacs de tri sont fournis par la CCCE aux communes qui en assurent la distribution à leurs administrés.

Depuis le 1^{er} septembre 2020, la CCCE est passée en extension des consignes de tri : tous les emballages se trient.

La collecte est effectuée en régie, tous les jours du lundi au vendredi avec 2 tournées chaque jour. La figure suivante présente les jours de collecte par commune.



En fin de tournée, les BOM vident leur contenu au centre de transfert à Distroff ou à Florange avant retour au CTE.

Le SYDELON fait ensuite reprendre les déchets pour les transporter au centre de tri d'HAGANIS à Metz. Le centre de tri sépare les emballages recyclables en plusieurs flux afin que la CCCE puisse les revendre à des usines de recyclage.

Flux en sortie de centre de tri		Repreneur
Métaux	Acier	Arcelor Mittal
	Aluminium	REGEAL Affimet
Fibreux	Papiers-cartons complexés	REVIPAC
	Papiers-cartons non complexés	REVIPAC
	Journaux-revues-magasins	Paprec
	Gros de magasin	Paprec
Plastiques	Films	Valorplast
	Mix PEHD-PP	Valorplast
	Mix PET clair	Valorplast
	Flux développement	CITEO

3.3.2 Les papiers

La collecte des papiers est réalisée en apport volontaire.

Au 31/12/2024, 58 conteneurs pour les papiers sont répartis sur 46 points du territoire. Cela représente 1 point pour 594 habitants.

Les papiers sont collectés en moyenne toutes les 2 semaines en régie et vidés au centre de transfert à Distroff. Le SYDELON fait ensuite reprendre les déchets pour les transporter au centre de tri de PAPREC à Dieulouard.

3.3.3 Le verre

La collecte du verre est réalisée en apport volontaire.

Au 31/12/2024, 95 conteneurs pour le verre sont répartis sur 54 points du territoire. Cela représente 1 point pour 506 habitants.



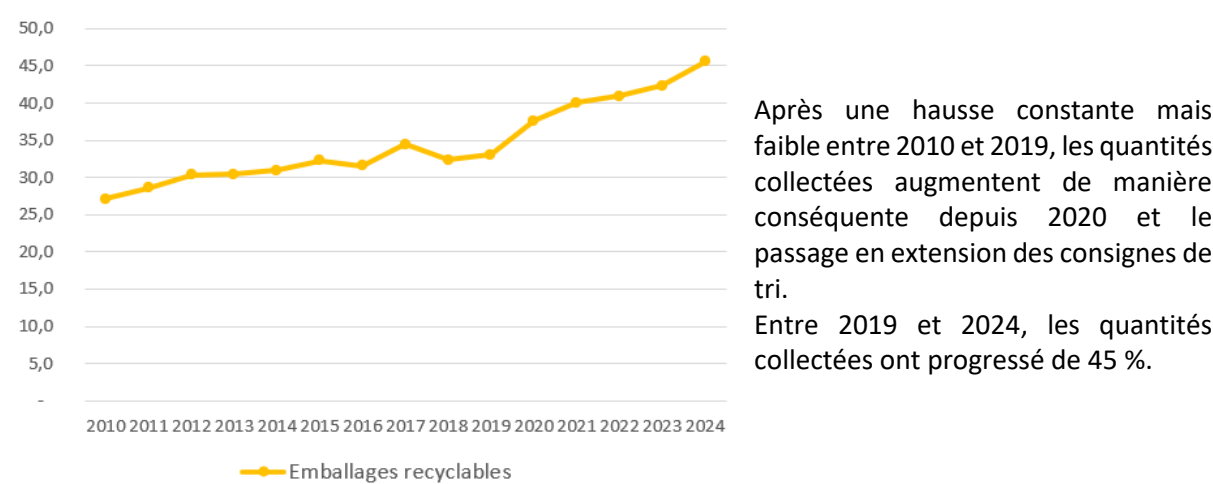
Le verre est collecté en moyenne toutes les 3 semaines par l'entreprise Mineris et directement emporté à l'usine de recyclage dans les Vosges.

Commune	Population	Bornes verre	Points Verre	Bornes papiers	Points papiers
Basse-Rentgen	512	2	2	1	1
Berg-sur-Moselle	432	2	1	1	1
Beyren-lès-Sierck	508	2	1	1	1
Boust	1 180	2	2	1	1
Breistroff-la-Grande	761	2	2	2	2
Cattenom	2 628	18	9	10	9
Contz-les-Bains	510	2	1	2	1
Entrange	1 242	6	3	3	3
Escherange	686	2	2	2	2
Évrange	228	1	1	1	1
Fixem	414	2	1	1	1
Gavissey	570	2	1	1	1
Hagen	357	1	1	1	1
Haute-Kontz	584	2	1	1	1
Hettange-Grande	7 779	16	10	8	6
Kanfen	1 198	4	1	2	1
Mondorff	525	2	1	2	1
Puttrelange-lès-Thionville	1 009	4	2	3	2
Rodemack	1 265	6	4	4	3
Roussy-le-Village	1 408	5	2	4	2
Volmerange-les-Mines	2 269	7	4	6	4
Zoufftgen	1 245	5	2	1	1
CCCE	27 310	95	54	58	46

3.3.4 Les tonnages d’emballages recyclables et papiers

		2010	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne Grand-Est mixte rural hors TI	Moyenne Grand-Est toutes collectivités
Tonnes	Emballages rec. hors verre	657	989	1 054	1 116	1 165	1260	/	/
	Papiers	506	366	366	367	283	266	/	/
	Verre	749	1 021	1 029	1 051	1 026	993	/	/
Kg/hab	Emballages rec. hors verre	27,1	37,6	40,0	40,9	42,3	45,5	49	57
	Papiers	20,9	13,9	13,9	13,4	10,3	9,6		
	Verre	30,9	38,8	39,1	38,5	37,2	35,9	35	42

Les emballages recyclables hors verre

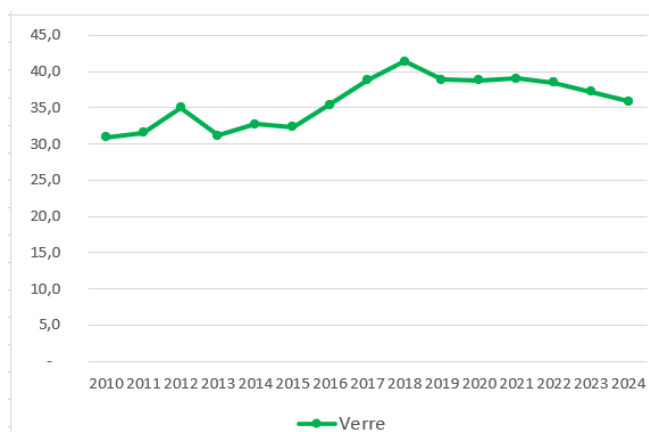


Les papiers



Les emballages recyclables hors verre et les papiers représentent 55,1 kg/hab., supérieur à la moyenne des collectivités du Grand Est de la même typologie que la CCCE. Le ratio reste inférieur à la moyenne du Grand Est à 57 kg/hab.

Le verre



Les quantités de verre collectées sont en légère baisse depuis 2019, avec une baisse en 2024 de l'ordre de 2,6 %.

En 2024, la ratio atteint 35,9 kg/hab., supérieur à la moyenne des collectivités du Grand Est de la même typologie que la CCCE à 35 kg/hab. mais inférieur à la moyenne du Grand Est à 42 kg/hab.

3.4 Les biodéchets

Au 1^{er} janvier 2024, la réglementation a évolué pour imposer aux collectivités assurant la collecte des déchets de proposer à chacun des usagers du service, une solution de tri des biodéchets. Plusieurs organisations sont envisageables, entre compostage et collecte, à domicile ou en apport volontaire.

Afin de choisir la solution la plus adaptée au territoire, il a été décidé de mener une expérimentation sur 6 secteurs de la CCCE représentant environ 1 200 foyers de typologie variée, soit 10 % de la population. 3 scénarios ont été établis :

1. Développement du compostage, individuel et collectif via des composteurs fournis par la CCCE ;
2. Collecte via des points d'apport volontaire ;
3. Collecte en porte-à-porte via des bacs fournis à chaque foyer.

Dès le mois de février 2024, les moyens matériels ont été déployés sur les secteurs tests : distribution de 99 composteurs individuels, 254 bacs, 1032 bioseaux et 51 600 sacs kraft, installation de 8 sites de compostage partagé et de 12 points d'apport volontaire.

L'expérimentation a duré 5 mois, de mi-février à mi-juillet 2024. Avant le lancement et à la fin de l'expérimentation, les déchets collectés ont été pesés afin de pouvoir analyser l'efficacité de chaque scénario. Les résultats démontrent que les 3 scénarios permettent d'atteindre sensiblement la même réduction des quantités d'ordures ménagères. Seul 1, mixant compostage et collecte en apport volontaire, permet des résultats plus conséquents. En revanche, les scénarios basés sur une collecte, en porte à porte ou en apport volontaire, ont un bilan plus lourd, d'un point de vue financier et d'un point de vue environnemental : les tournées nécessitent des moyens matériels et humains importants, et sont génératrices d'émissions de gaz à effet de serre.

Sur la base de ces résultats, les élus communautaires ont fait le choix du compostage, individuel et collectif. Il sera déployé sur l'ensemble des 22 Communes à compter de début 2025.

3.5 Les Encombrants

La CCCE propose aux usagers un service de collecte des encombrants à domicile sur rendez-vous. Le territoire de la CCCE a été découpé en 4 zones, chacune collectée 1 lundi par mois (mardi en cas de lundi férié).

Zone 1 : 1 ^{er} lundi du mois	Zone 2 : 2 ^{ème} lundi du mois	Zone 3 : 3 ^{ème} lundi du mois	Zone 4 : 4 ^{ème} lundi du mois
Entrange, Escherange Kanfén, Volmerange-Les-Mines, Zoufftgen	Boust, Hettange-Grande, Roussy-le-Village	Berg-sur-Moselle, Beyren-Lès-Sierck, Breistroff-la-Grande, Cattenom, Contz-Les-Bains, Fixem, Gavisse, Haute-Kontz	Basse-Rentgen, Evrange, Hagen, Mondorff, Puttelange-Lès-Thionville, Rodemack

En 2024, 375 rendez-vous ont été pris contre 389 en 2023.

En fin de collecte, les encombrants collectés sont déposés en déchèteries, triés dans les différentes bennes par flux. Les quantités collectées sont donc intégrées aux tonnages en déchèteries.

3.6 Les apports en déchèteries

La CCCE gère deux déchèteries situées au 10 rue du Rossignol à Hettange-Grande (ouverture en 2013 après transfert de l'ancienne déchèterie datant de 2000 située dans la zone d'activité à Hettange-Grande) et à Cattenom sur la RD64 (ouverture en octobre 2003).

Les particuliers ont librement accès en déchèterie. L'agent est susceptible de demander la présentation d'un justificatif de domicile.

Le service d'accès en déchèterie pour les professionnels est payant, au volume de déchets, évalué par l'agent de déchèterie.

Pour l'ensemble des utilisateurs des déchèteries, le nombre d'entrées quotidienne et le volume sont limités à 1 passage et 3 m³.

Horaires d'ouverture de la déchèterie à Hettange-Grande

	9-10	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17	17-18	18-19
Lundi										
Mardi										
Mercredi										
Jeudi										
Vendredi										
Samedi										

Horaires d'ouverture de la déchèterie à Cattenom

	9-10	10-11	11-12	12-13	13-14	14-15	15-16	16-17	17-18	18-19
Lundi										
Mardi										
Mercredi										
Jeudi										
Vendredi										
Samedi										

Le tableau ci-dessous détaille les quantités collectées sur chaque déchèterie en 2024.

Tonnes en déchèteries en 2024	Hettange-Grande	Cattenom	2 déchèteries	Kg/hab 2 déchèteries
Tout-venant	1013	488	1501	54,2
Ferraille	207	94	300	10,8
Bois	626	343	969	35,0
Carton	242	123	365	13,2
Gravats	1142	546	1688	61,0
Déchets verts	1489	644	2133	77,0
Plâtre	160	90	250	9,0

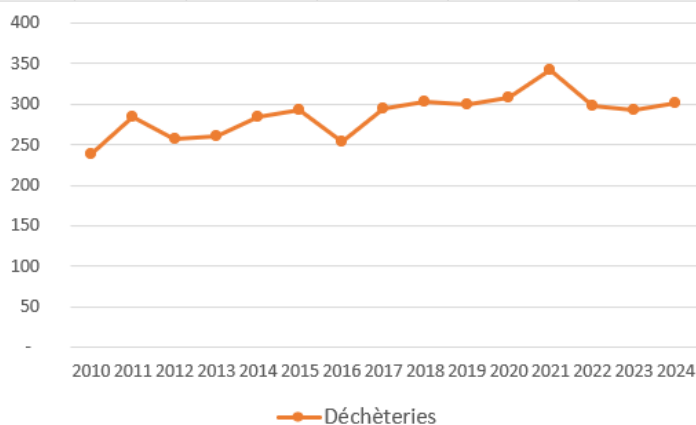
Eco-mobilier	450	256	706	25,5
DDS - Pâteux	44,3	20,4	64,7	3,5
DDS - Solvants	11,4	4,5	15,9	
DDS - Phytosanitaires	0,3	0,5	0,8	
DDS - Autres DMS	0,0	0,0	0,0	
DDS - Acides et bases	0,2	0,1	0,3	
DDS - Aérosols	1,1	0,7	1,8	
DDS - Radiographies	0,1	0,0	0,1	
DDS - Extincteurs	0,0	0,0	0,0	
DDS - Bouteilles de gaz	0,0	0,2	0,2	
DDS - Filtres à huile	0,1	0,0	0,1	
DDS - Bouteilles de gaz	0,0	0,0	0,0	
DDS - Emballages souillés	5,2	2,5	7,7	
DDS - Batteries	4,2	0,0	4,2	
Pneus	45,0		45,0	1,6
Huile végétale	1,2		1,2	0,0
Huile de vidange	8,0	6,0	14,0	0,5
Piles	2,3	0,0	2,3	0,1
D3E	163,8	68,0	232,3	8,4
Huisseries	16,0	8,0	24,0	0,9
Cartouches	0,4	0,0	0,4	0,0
Polystyrène	9,7	4,7	14,5	0,5
Tubes et ampoules	1,2	0,4	1,6	0,1
Extincteurs	1,0		1,0	0,0
Livres	3,6	1,6	5,2	0,2
TOTAL	5648	2702	8350	302

La déchèterie à Hettange-Grande représente 68 % des apports de déchets en déchèteries et la déchèterie à Cattenom, 32 %.

Tonnes	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tout-venant	1 311	1 896	1 924	1 941	1 775	1 639	1 501
Ferraille	237	321	324	324	311	284	300
Bois	569	1 212	1 308	1 134	974	926	969
Carton	166	212	211	340	335	247	365
Gravats	2 280	1 716	1 730	1895	1738	1824	1688
Déchets verts	1 036	2 168	1 953	2353	1835	2018	2133
Plâtre			102	99	118	133	250
Eco-mobilier			178	524	665	589	706
DDS	40	58	78	82	80	84	96
Pneus	10	24	28	46	44	21	45
Huile végétale	7,38	4,11	3,86	4,24	4,27	3,92	1,25
Huile de vidange	4,07	8,90	12,15	14,70	11,65	14,20	14,40

Piles	1,75	2,01	3,24	2,11	2,52	3,58	2,32
D3E	138	216	219	229	183	219	232
Huisseries		31	34	41	37	33	24
Cartouches		0,23	0,34	0,39	0,35	0,37	0,44
Polystyrène		2	0	7	13	11	15
Tubes et ampoules		1,22	1,63	1,42	-	-	1,6
DASRI	0,02	0,04	0,04	0,03	0,03	0	0
Livres		4,56	7,27	6,48	5,70	9,10	5,14
Déchèteries	5799	7 877	8 117	9 044	8 132	8060	8350
Ratio kg/hab	2010	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tout-venant	54,1	72,3	73,1	73,7	65,0	59,5	54,2
Ferraille	9,8	12,2	12,3	12,3	11,4	10,3	10,8
Bois	23,5	46,2	49,7	43,0	35,7	33,6	35,0
Carton	6,9	8,1	8,0	12,9	12,3	9,0	13,2
Gravats	94,1	65,4	65,8	71,9	63,6	66,2	61,0
Déchets verts	42,7	82,7	74,2	89,3	67,2	73,2	77,0
Plâtre			3,9	3,8	4,3	4,8	9,0
Eco-mobilier			6,8	19,9	24,3	21,4	25,5
DDS	1,6	2,2	3,0	3,1	2,9	3,1	3,5
Pneus	0,4	0,9	1,1	1,7	1,6	0,8	1,6
Huile végétale	0,3	0,2	0,1	0,2	0	0,1	0,0
Huile de vidange	0,2	0,3	0,5	0,6	0	0,5	0,5
Piles	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
D3E	5,7	8,2	8,3	8,7	6,7	8,0	8,4
Huisseries		1,2	1,3	1,5	1,4	1,2	0,9
Cartouches		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Polystyrène		0,1	0,0	0,2	0,0	0,4	0,5
Tubes et ampoules		0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1
DASRI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Livres		0,2	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2
Déchèteries	239	300	309	343	298	292	302

Depuis 2017, les quantités de déchets apportés en déchèteries étaient relativement stables. L'année 2021 a été directement impactée par les conséquences de la crise sanitaire, avec des quantités de déchets verts et de gravats en forte augmentation, du fait d'une volonté accrue des habitants de réaliser des travaux chez soi après les confinements successifs.



L'année 2022 marque un retour à la normale. En 2024, les quantités sont en légère hausse pour atteindre un ratio de 302 kg/hab.

On note également des augmentations conséquentes des tonnages des filières « plâtre » (+ 88 % par rapport à 2023) et « mobilier » (+ 20 % par rapport à 2023). En 2024, une benne pour la filière « plâtre » a été mise en place à la déchèterie de Cattenom. Une diminution de 8 % par rapport à 2023 est à noter sur la filière liée au « tout venant ».

Les moyennes régionales se basent sur le flux hors gravats, présentées ci-dessous.

Ratio CCCE hors gravats	Ratio moyen Grand-Est mixte rural hors TI hors gravats	Ratio moyen Grand-Est toutes collectivités hors gravats
241	209	216

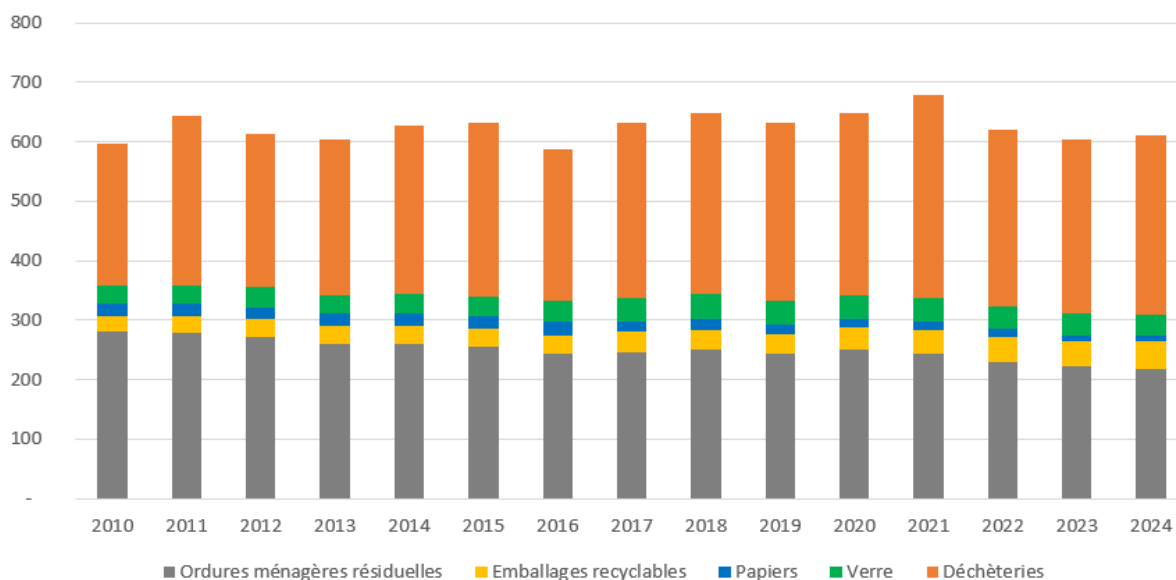
En 2024, les déchèteries de la CCCE ont collecté 241 kg/hab, ce qui reste plus élevé que la moyenne des collectivités du Grand Est de la même typologie que la CCCE et plus élevé que la moyenne toutes collectivités du Grand Est.

3.7 Synthèse des tonnages par flux

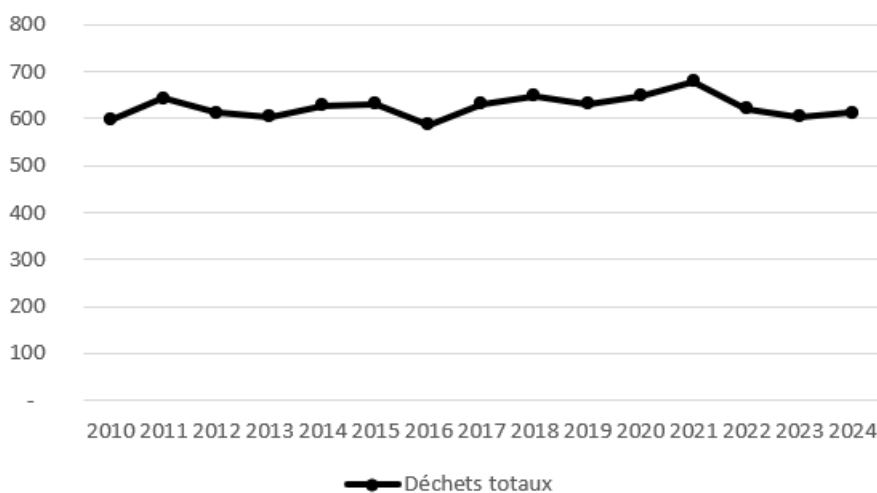
En tonnes	2010	2020	2021	2022	2023	2024	Evo 2023/2024	Evo 2010/2024
Ordures ménagères résiduelles	6 783	6 598	6 425	6 292	6 099	6055	-0,7%	-10,7%
Emballages recyclables	657	989	1 054	1 116	1 165	1260	8,2%	91,7%
Papiers	506	366	366	367	283	266	-6,0%	-47,4%
Verre	749	1 021	1 029	1 051	1 026	993	-3,3%	32,5%
Déchèteries	5 799	8 117	9 044	8 132	8 060	8350	3,6%	44,2%
Biodéchets						20(*)		
Déchets totaux	14 495	17 092	17 918	16 958	16 634	16944	1,9%	17,0%

(*) expérimentation de collecte des biodéchets

En kg/hab	2010	2020	2021	2022	2023	2024	Evo 2023/2024	Evo 2010/2024
Ordures ménagères résiduelles	280	251	244	230	221	219	-1,2%	-21,9%
Emballages recyclables	27	38	40	41	42	45,5	7,6%	67,8%
Papiers	21	14	14	13	10	9,6	-6,4%	-53,9%
Verre	31	39	39	39	37	35,9	-3,7%	16,0%
Déchèteries	239	309	343	298	292	302	3,1%	26,3%
Biodéchets						0,7		
Déchets totaux	598	651	680	621	603	612	1,4%	2,4%



Evolution annuelle des quantités de déchets en kg/hab et par flux



Evolution des quantités globales de déchets en kg/hab

Après une augmentation importante des quantités totales de déchets en 2021 directement liée à l'augmentation dans les déchèteries, les quantités totales de déchets produites sur la CCCE reviennent au niveau de 2020.

La Loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire fixe comme objectif une réduction de 15 % des quantités de déchets entre 2010 et 2030 : à la CCCE en 2024, les quantités globales de déchets par habitant ont augmenté de 1,4 %.

Les moyennes régionales se basent sur le flux hors gravats, présentées ci-dessous.

Ratio CCCE hors gravats	Ratio moyen Grand-Est mixte rural hors TI hors gravats	Ratio moyen Grand-Est toutes collectivités hors gravats
551	530	524

En 2024, les habitants de la CCCE ont produit en moyenne 551 kg de déchets contre 530 kg pour la moyenne des collectivités du Grand Est de la même typologie, soit une production supérieure. A l'échelle du Grand Est la production est encore inférieure, à 524 kg/hab.

3.8 Synthèse des tonnages par typologie de traitement

Les typologies de traitement peuvent être séparées en 4 catégories :

- La filière d'élimination, qui est le stockage des déchets.
- La filière de **valorisation énergétique**, qui combine l'incinération avec valorisation énergétique et les Combustibles Solides de Récupération.
- La **valorisation matière**, qui regroupe toutes les filières de recyclage.
- La **valorisation organique**, qui correspond à du compostage.

La répartition des typologies de traitement par flux de déchets est la suivante :

	Taux d'élimination	Taux de valorisation énergétique	Taux de valorisation matière	Taux de valorisation organique
Ordures ménagères résiduelles	76,8%	19,5%	3,74%	0%
Emballages recyclables	0%	15,0%	85,0%	0%
Papiers	0%	0%	100%	0%
Verre	0%	0%	100%	0%
Tout-venant	100%	0%	0%	0%
Ferraille	0%	0%	100%	0%
Bois	0%	0%	100%	0%
Carton	0%	0%	100%	0%
Gravats	0%	0%	100%	0%
Déchets verts	0%	0%	0%	100%
Plâtre	0%	0%	100%	0%
Eco-mobilier	6%	44%	50%	0%
DDS	0%	100%	0%	0%
Pneus	0%	100%	0%	0%
Huile végétale	0%	0%	100%	0%
Huile de vidange	0,0%	25%	75%	0%
Piles	21,9%	3,6%	74,50%	0%
D3E	11,2%	12,0%	76,8%	0%
Huisseries	0%	0%	100%	0%
Cartouches	0%	0%	100%	0%
Polystyrène	0%	0%	100%	0%
Tubes et ampoules	13,8%	32,8%	53,4%	0%
Extincteurs				
DASRI	7%	93%	0%	0%
Livres	0%	0%	100%	0%

Tonnes	2010	2022	2023	2024	Evo 2010/2024
Elimination	8 111	6 666	6 632	6218	-23,3 %

Valorisation énergétique	173	1 916	1 596	1853	+971 %
Valorisation matière	5 176	6 540	6 388	6720	+29,8 %
Valorisation organique	1 037	1 835	2 018	2133	+105,7 %

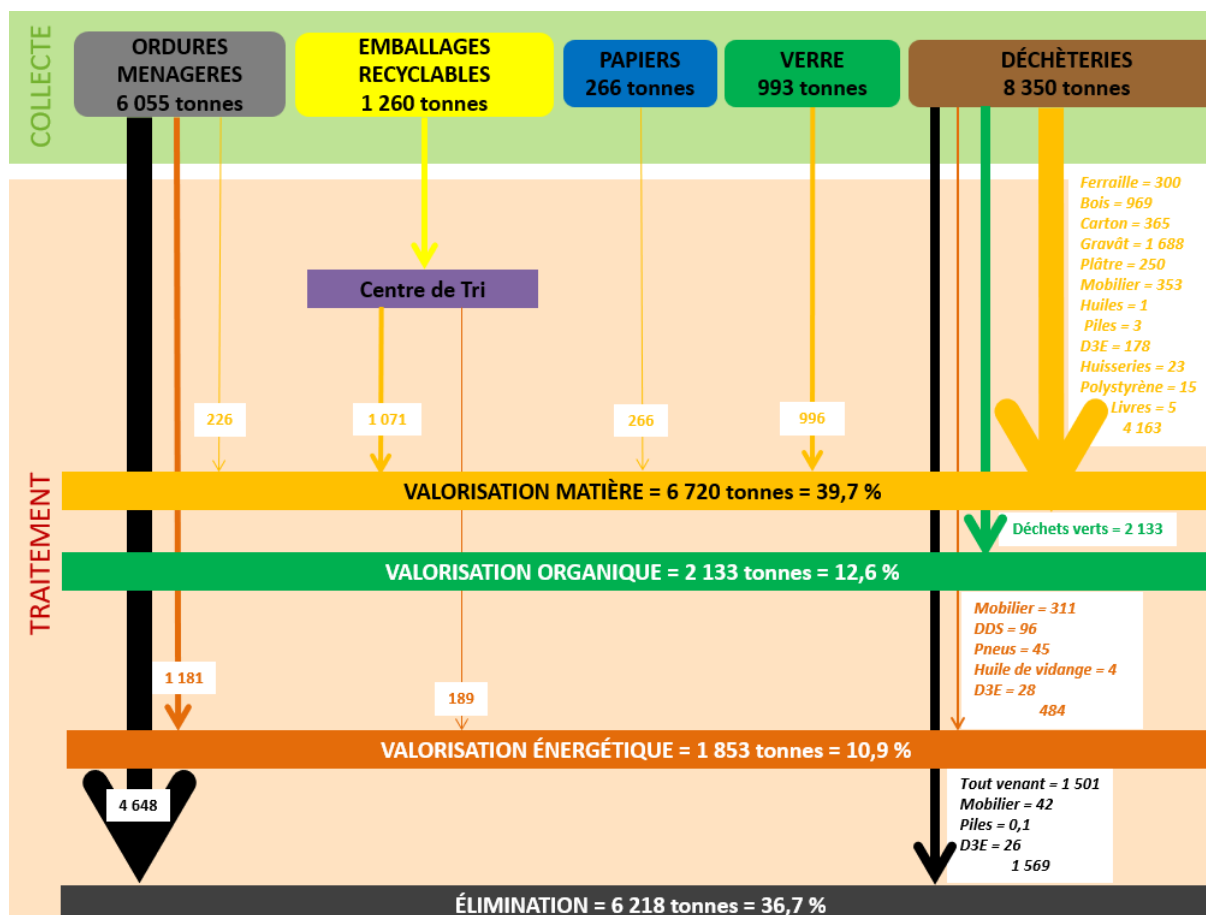
%	2010	2024
Elimination	56,0 %	36,7 %
Valorisation énergétique	1,2 %	10,9 %
Valorisation matière	35,7 %	39,7 %
Valorisation organique	7,2 %	12,6 %

En 2024, la part de déchets éliminés représente 36,7 % des quantités globales. Pour rappel, la Loi Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire impose qu'à l'échelle nationale, cette part ne dépasse pas les 10 % en 2035.

En 2024, les quantités de déchets éliminés sont en réduction de 23,3 % par rapport à 2010. La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte impose à l'échelle nationale que cette diminution atteigne 50 % en 2025.

Enfin, en 2024, la part de déchets qui suit une filière de valorisation matière et organique atteint 52,3 %. La Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte impose qu'à l'échelle nationale, ce taux atteigne 65 % en 2025.

3.9 Infographie de synthèse



PARTIE 2 : LES INDICATEURS FINANCIERS

1 Dépenses

Les principales dépenses de la CCCE sont celles liées aux prestations assurées par le SYDELON et ses prestataires et celles liées à la collecte en régie.

Prestations du SYDELON

Flux	Objet	€ TTC 2023	€ TTC 2024	Evolution
OMR	Traitement OMR	880 804 €	945 214 €	7,31%
	Transfert OMR	130 447 €	140 748 €	7,90%
Emballages recyclables	Emballages transfert/transport	64 577 €	50 971 €	-21,07%
	Emballages tri	264 299 €	288 028 €	8,98%
Papiers	JRM transfert/transport	12 609 €	11 058 €	-12,30%
	JRM tri	7 922 €	9 835 €	24,14%
Verre	Verre collecte	55 080 €	54 285 €	-1,44%
Déchèteries	Déchèterie transfert/transport	265 932 €	252 408 €	-5,09%
	Déchèterie enlèvement/traitement DMS	76 151 €	66 588 €	-12,56%
	Déchèterie élimination tout-venant	286 684 €	282 862 €	-1,33%
	Déchèterie valorisations	55 769 €	63 902 €	14,58%
	Déchèterie tri-conditionnement cartons			
	Déchèterie gravats	7 506 €	8 497 €	13,19%
	Déchèterie déchets verts	28 977 €	31 418 €	8,42%
Structure	Contribution au fonctionnement	87 904 €	187 292 €	113,07%
TOTAL		2 224 661 €	2 393 106 €	7,57%

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

JRM : Journaux, Revues, Magazines

Le coût global des prestations du SYDELON est en augmentation, s'élevant à 2 224 661 € TTC en 2023, à 2 393 106 € TTC en 2024, soit +7.57%.

Les principales évolutions sont dues à :

- Les révisions des prix liées aux marchés publics ;
- L'augmentation de la TGAP qui est passée de 51€HT/t en 2023 à 58 €HT/t en 2024 soit une hausse fiscale d'environ 50 000 € TTC ;
- L'augmentation des montants de cotisation au SYDELON. Une cotisation à l'investissement a été ajoutée afin de provisionner la réalisation d'un quai de transfert ;

Régie de la CCCE

Les principaux coûts sont liés à la régie de collecte, intégrant la masse salariale, le carburant, ainsi que l'achat de contenants et quelques prestations annexes.

Objet	2022	2023	2024	Evolution
Salaires	997 167 €	1 182 340 €	1 184 552 €	+ 0,2 %
Carburant	152 928 €	168 754 €	169 213 €	+ 0,3 %
Amortissements	129 471 €	133 717 €	156 675 €	+ 17,2 %
Achats sacs de tri	37 297 €	59 327 €	58 976 €	- 0,6 %
Achat de composteurs	14 032 €	29 997 €	100 883 €	+ 236,3 %

Enlèvement pneus déchèteries	15 759 €	19 665 €	35 514 €	+ 80,6 %
Gestion des huisseries déchèteries et Collecte des encombrants	34 844 €	29 376 €	27 281 €	- 7,1 %
TOTAL dépenses	1 381 498 €	1 623 176 €	1 735 118 €	+ 6,9 %

Le coût global de la régie est augmentation, de l'ordre de 6,9 % par rapport à 2023 principalement due à l'investissement sur les composteurs. En effet, la CCCE développe sa politique de compostage individuel et partagé. En conséquence, la CCCE a mis à disposition de ses administrés 5 fois plus de composteurs individuels qu'en 2023.

2 Recettes

La CCCE tire des recettes de plusieurs objets :

- la revente des matériaux triés et recyclés ;
- des soutiens de la part des éco-organismes pour la mise en œuvre de solutions permettant le tri des déchets ;
- les ventes de composteurs ;
- les redevances déchèteries, les entreprises utilisant les déchèteries étant facturées selon les quantités de déchets apportées.

Objet	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
Vente plastiques	43 631 €	28 339 €	40 213 €	41,90%
Vente acier	7 898 €	8 390 €	11 791 €	40,54%
Vente alu	2 232 €	-	10 725 €	
Vente verre	34 664 €	28 248 €	36 561 €	29,43%
vente EMR	50 586 €	18 213 €	35 275 €	93,68%
Vente ELA	150 €	130 €	211 €	62,31%
Vente papiers	72 978 €	50 604 €	29 621 €	-41,47%
Vente GDM	3 540 €	163 €	4 103 €	2417,18%
Vente ferraille DCT	81 922 €	60 559 €	58 246 €	-3,82%
Vente cartons DCT	24 465 €	163 €	4 693 €	2779,14%
Vente batteries	444 €	1 804 €	3 992 €	121,29%
Soutiens OCAD3E	12 285 €	21 578 €	21 337 €	-1,12%
Soutien Eco-mobilier	17 393 €	15 881 €	20 570 €	29,53%
Soutien CITEO Emballages	294 355 €	345 740 €	261 800 €*	-24,28%
Soutien CITEO Papier	20 064 €	31 576 €	32 938 €	4,31%
Redevance déchèteries	6 207 €	6 946 €	2 220 €	-68,03%
TOTAL dépenses	681 022 €	535 373 €	574 296 €	7,27%

EMR : Emballages Ménagers Recyclables

ELA : Emballages pour Liquide Alimentaires (Tétrapack)

GDM : Gros de Magasin = papier de qualité inférieure

DCT : déchèterie

* : en attente du solde 2024

Il est compliqué d'analyser les recettes des matières vendues d'une année à l'autre. En effet, les variations de tonnages des matières vendues par année ainsi que les variations de prix de reprise sont importantes. Il est à noter que le solde total pour le soutien « CITEO Emballages » pour l'année 2024

n'a pas encore été perçu. Il va manquer environ 80 000 € de soutiens pour l'année 2024 en plus des 261 800 € perçues.

L'année 2022 avait vu les cours de vente des matériaux monter en flèche, conséquence directe du conflit en Ukraine ayant eu des incidences sur le commerce mondial, avant de chuter dès le mois d'octobre 2022. Les prix de reprise en 2023 sont restés très bas toute l'année, inférieur aux prix 2021 pour la plupart des matériaux. En 2024, les prix de reprise se sont stabilisés dans des valeurs très basses pour la majeure partie des flux.

		2022	2023	2024
Plastique	Prix moyen	555 €	238 €	217 €
	Tonnes vendues	78,6	119,2	186
Acier	Prix moyen	224 €	197 €	198 €
	Tonnes vendues	35,2	39,2	61
Aluminium	Prix moyen	615 €	-	638 €
	Tonnes vendues	3,4	-	16,6
Verre	Prix moyen	33 €	36 €	37 €
	Tonnes vendues	1051	1 026	992
PCNC 5.02 cartonnette	Prix moyen	116 €	46 €	88 €
	Tonnes vendues	436,7	395,2	400
PCC 5.03 Tetra Pack	Prix moyen	10 €	13 €	13 €
	Tonnes vendues	15	10	16
JRM papiers	Prix moyen	167 €	139 €	103 €
	Tonnes vendues	436,5	364,4	287
GDM restes de papiers	Prix moyen	29 €	-	38 €
	Tonnes vendues	120,7	-	107
Cartons	Prix moyen	88 €	-	13 €
	Tonnes vendues	260,2	-	357
Ferraille	Prix moyen	234 €	213 €	196 €
	Tonnes vendues	310,5	284,3	297

3 Financement du service public

Le financement du service de collecte des déchets se fait au travers du budget général.

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est de 2,61 % en 2024 après de nombreuses années à 0 %.